WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

世界知识产权组织



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمة للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL

<u>C. NCL 73</u> 00 Le 25 janvier 2007

Concerne : Classification de Nice. Service de classement. Recommandation n° 21 du Bureau international

Madame, Monsieur,

Lors de sa dix-septième session, tenue en novembre 1995, le Comité d'experts de l'Union de Nice a approuvé la proposition du Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) de faire bénéficier les membres de l'Union de Nice et les observateurs au sein du comité d'experts et du groupe de travail préparatoire des rapports de classement établis par le Bureau international pour les *nouveaux produits ou services* (voir le paragraphe 17 du document CLIM/CE/XVII/5).

./. J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint la recommandation n° 21 relative au classement de produits et de services qui ne figurent pas encore dans la liste alphabétique de la classification de Nice, et vous invite à suivre dans toute la mesure du possible l'avis du Bureau international, conformément à ce qui a été recommandé par le comité d'experts (voir le paragraphe susmentionné).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :

Kamil Idris